

L'empêcheur de croire en rond

GoZias

HEBDO622

13^{ème} année - semaine du 30 avril au 6 mai 2020 - 2 €

ENTRETIEN > 9

Rencontre avec la philosophe Hélène L'Heuillet

INTERNATIONAL > 14

La solidarité, un mode de vie européen ?

SOCIÉTÉ > 12

La rentrée scolaire, en mai, imposée au forceps

RÉFLEXION > 16

L'armure, la citadelle et les matamores



Le jour d'après
**Quel avenir
pour nos
forêts ?**



ENQUÊTE > Les pratiques « suaves » de la Congrégation pour les religieux

Virus et écosystème en danger

Eva Lacoste

Qui n'a pas respiré l'étrange parfum qui se dégage de l'humus sous le couvert de la canopée ? Qui n'a pas ressenti une énergie stimulante ? Il nous revient parfois en mémoire les trilles du rossignol, visiteur d'été des bois et des taillis. Son chant est parfois ressenti comme triste et mélancolique, comme s'il pressentait un bouleversement. L'exploitation de la forêt est entrée dans la démesure, les parcelles rasées à blanc font régner la désolation et il flotte une atmosphère de mort lente dans les sapins Douglas alignés à l'infini.

Depuis une vingtaine d'années, l'Office national des forêts est sous le coup d'une fragilisation financière savamment orchestrée et d'une casse institutionnalisée : pour la seule année 2019, un emploi sur vingt supprimé et une forêt en passe d'être livrée aux seuls intérêts économiques. Juste avant la crise du coronavirus, le gouvernement français s'apprêtait à lui porter le coup de grâce au travers d'une proposition de loi qui remettrait en cause la notion de service public forestier. Un processus d'autant plus désastreux que les effets du changement climatique se font déjà sentir. Comme si on ignorait la physiologie de l'arbre, son art de la photosynthèse, source de matière organique et d'oxygène, composées en partie de l'oxygène du dioxyde de carbone atmosphérique absorbé. Comme si on avait oublié que les forêts naturelles de feuillus sont les architectes des sols, les gardiens de l'eau, toujours en ascension vers le ciel, qu'ils développent un système



© DR

Emmaüs en danger

C'est une triste première pour Emmaüs. En soixant-dix ans, l'association n'avait jamais sollicité d'aide financière. Aujourd'hui, elle a besoin de cinq millions d'euros pour survivre aux deux mois d'inactivité, imposés par le confinement, et lance un appel aux dons pour continuer à aider ses 20 000 bénéficiaires. Depuis le début du confinement, 210 des 289 structures de la fédération sont à l'arrêt, en particulier les communautés de « compagnons » qui fonctionnent grâce à la récupération, et la revente de meubles, équipements et objets divers. Nombre de structures d'aide à l'insertion, et d'aide aux familles surendettées, chapeautées par l'association, sont également menacées. « On a toujours refusé de faire appel aux dons d'argent, mais face à l'urgence sociale on s'est inspiré de l'appel de l'abbé Pierre en 1954 pour appeler à nouveau à une insurrection de

la bonté comme il disait... Une vague de solidarité pour défendre ceux qui en ont le plus besoin », explique Jean-François Maruszczak, directeur général d'Emmaüs France.

Confinement : des disparités importantes

Dans une étude, publiée le 21 avril 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques met en lumière les fortes disparités qui traversent aujourd'hui notre société, en matière de logement et d'isolement, à l'heure de la lutte contre le Covid-19. En France, l'institut estime que cinq millions de personnes vivent, actuellement, dans un logement suroccupé. Cela signifie qu'il manque à un ménage au moins une pièce par rapport à une occupation jugée normale (une pièce de séjour, une pièce pour chaque personne). À l'inverse, la solitude fait des ravages surtout chez les personnes âgées : 16 % de la population vit seule, soit 10,5 millions de personnes parmi lesquelles un peu plus de deux millions sont âgées de 75 ans ou plus. À cela s'ajoutent parfois d'autres facteurs aggravants, notamment le manque d'accès à l'internet. **Alexandre Ballario**



© DR

ÉDITORIAL

PANORAMIQUES

de partenariat et de symbiose qui devrait nous inspirer. Le recul des forêts et leur dégradation, c'est aussi l'émergence de nouvelles maladies. Une industrialisation effrénée, l'exploitation minière, l'agro-industrie entraînent la destruction des habitats naturels de nombreuses espèces. On offre à des agents infectieux de nouvelles

chaînes de transmission et de recombinaison possibles, en créant des voies d'adaptation de microbes animaux au corps humain. On l'a vu pour le VIH-Sida, Ebola ou le virus Zika. On le voit dans les forêts françaises, où la déstabilisation d'écosystèmes transmet la maladie de Lyme causée par des piqûres de tiques. Qu'en sera-t-il demain si rien ne change ?

Depuis une dizaine d'années, des voix crient dans le désert. Les scientifiques alertent sur les liens entre l'explosion des maladies virales et les dégâts causés à l'environnement. Début 2018, l'Organisation mondiale de la santé avait inscrit une « *maladie X* » dans la liste des pathologies pouvant potentiellement provoquer un « *danger international* » qui « *résulterait probablement d'un virus d'origine animale et émergerait quelque part sur la planète où le développement économique rapproche les humains et la faune (...)* La maladie X se propagerait rapidement et silencieusement. Exploitant les réseaux de voyages et de commerce humains, elle atteindrait plusieurs pays et serait difficile à contenir. » Le Covid-19 semble bien être la maladie X, qui pourrait être suivie par d'autres maladies infectieuses émergentes, venues cette fois de l'Amazonie où les politiques de Bolsonaro font craindre le pire.

Lorsqu'une gestion commerciale se substitue à une gestion durable, transformant les forêts en usines à bois, comme y incite le gouvernement français, c'est tout un écosystème qui est en passe d'être anéanti. Dans un monde atteint par le virus du profit, on asperge désormais des rangées uniformes à coup de pesticides et de glyphosate, comme on désherbe les champs. Après la malbouffe, la malforestation définie comme un désert boisé, et toujours des voix pour crier le refus de la résignation, pour s'opposer à un système économique orienté vers la destruction d'une biodiversité que nous devons aujourd'hui préserver. Des citoyens, des associations, des syndicats, des parlementaires prennent les chemins de randonnée et en inventent de nouveaux pour converger vers un même but : préserver la forêt, un bien commun à défendre collectivement. □

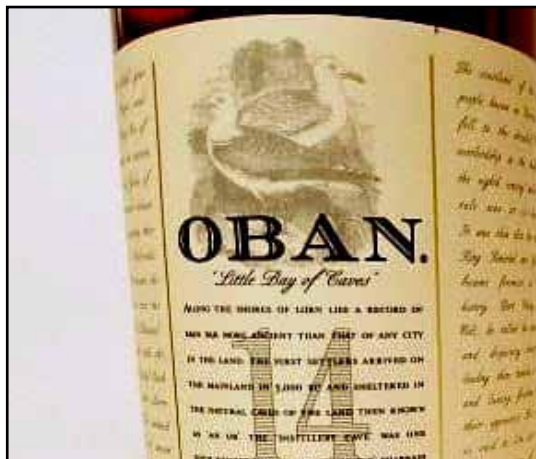


Un écran à Dieu

La célébration des messes à distance, par vidéo, crée une certaine émulation au sein de l'Eglise catholique. Voix dissonante, l'essayiste suisse, Gregory Solari, amène plusieurs bémols, non dépourvus de sens. Selon lui, les célébrations à distance réintroduisent un sacramentalisme abstrait, en même temps que le cléricisme. Pour lui, l'écran fait écran justement à l'eucharistie. Par ailleurs, les célébrations à distance sont, selon lui, trop centrées sur les prêtres et l'eucharistie, et ignorent la synodalité qui repose sur la communauté des croyants. Gregory Solari suggère de profiter de ce confinement pour confier l'eucharistie aux fidèles baptisés qui le désirent, et faire des foyers chrétiens de petites églises domestiques.

François : la blague qui ne passe pas

Le dimanche 19 avril 2020, un documentaire inédit, du réalisateur Tony Kearney, sur les séminaristes du Scot College de Rome a été diffusé sur la BBC écossaise. On aurait pu y voir une scène dans laquelle François reçoit en cadeau une bouteille de whisky écossais, et plaisante en affirmant qu'il s'agit là de « *la vraie eau bénite* ». Seulement voilà... avant d'avoir l'autorisation de filmer le pape, l'équipe du tournage avait convenu avec le bureau des médias du Vatican que le Saint-Siège valide, ou non, les images avant la diffusion du documentaire... Il ne va sans dire que la scène a été coupée au montage. « *Nous étions vraiment ennuyés au début, mais ils ont insisté sur le fait qu'ils ne voulaient pas que le pape soit vu comme approuvant le whisky. C'est assez drôle de voir à quel point son image est protégée* », préfère s'amuser Tony Kearney. □ A. B.



© DR

Office national des forêts

service public à la tronçonneuse

Eva Lacoste

La grande braderie continue... Une proposition de loi entérine le processus de privatisation du service public chargé de protéger les espaces forestiers. Un texte qui s'éloigne de l'intérêt général et conduit à une gestion industrielle du meilleur outil contre le réchauffement climatique. Au moment même où une nouvelle pandémie nous rappelle la nécessaire préservation des écosystèmes. Citoyens, mouvement associatif, syndicalistes poursuivent la mobilisation, aux côtés de parlementaires qui présenteront des contre-propositions et des mesures législatives concrètes, héritières de nombreuses années de lutte, pour défendre un bien vital pour notre avenir.

Créé en 1966¹ sous le statut d'établissement public industriel et commercial (EPIC) à caractère dérogatoire, autorisé à recruter des fonctionnaires pour ses missions de service public, l'Office national des forêts s'apprête à entrer dans une nouvelle zone de turbulence... C'est la remise en cause d'un acteur majeur de la filière forêt-bois, qui gère en direct 1,5 million d'hectares de forêts domaniales (appartenant à l'Etat), et 2,5 millions d'hectares supplémentaires par délégation de 11 000 commune². En novembre 2018, une mission interministérielle était chargée d'évaluer son contrat d'objectifs et de performance 2016-2020. Rendu public le 15 juillet 2019, son rapport précise : « *Confronté depuis plusieurs années à une situation financière difficile, l'Office national des forêts a vu son fonctionnement fragilisé par des défauts de gouvernance et de pilotage, dont le contrat d'objectifs et de performance est l'illustration.* » Les propositions sont dans l'air du temps : plan de transformation sur cinq ans afin d'améliorer la performance de l'établissement, gestion des ressources humaines « réformée et modernisée », conseil d'administration resserré, des

activités assurées dans le cadre d'une filiale...

« Les modifications seront actées par ordonnance »

Suite à ce rapport interministériel, le projet de loi dit d'accélération et de simplification de l'action publique était présenté au Conseil des ministres du 5 février 2020, avant d'être adopté le 5 mars en première lecture par le Sénat. Sous couvert de simplification, on note les pouvoirs accrus des préfets pour faciliter des projets industriels, la simplification des procédures applicables aux entreprises, une nouvelle suppression de commissions consultatives... Cinquante articles au total, dont l'article 33 qui prévoit de « *modifier les dispositions du code forestier relatives à l'Office national des forêts* ». Un projet en deux points qui confirme les craintes : « *Elargir les possibilités de recrutement d'agents contractuels de droit privé et leur permettre de concourir à l'exercice de l'ensemble des missions confiées à l'Office, y compris la constatation de certaines infractions forestières...* », « *modifier la composition du conseil d'administration*



en prévoyant, dans une proportion significative, la représentation en son sein de l'ensemble des échelons des collectivités territoriales et en particulier de celle des propriétaires de forêts relevant du régime forestier ».

Quelques semaines plus tôt, le mercredi 22 janvier, les organisations syndicales de l'Office national des forêts rencontraient le nouveau directeur général qui avait pris ses fonctions le 6 janvier : Bertrand Munch, 58 ans, diplômé de l'Ecole nationale d'administration, qui a fait sa carrière entre préfectures, ministère de l'Intérieur et Police nationale... peu au fait des questions touchant la gestion forestière et l'environnement. Mais sans doute n'est-ce pas là l'essentiel. Après le vote de la loi, les fonctionnaires de l'Office national des forêts garderont leur statut et leur poste, il y aura encore des recrutements mais dans des proportions très inférieures... Sur la filiale (rapport de la commission interministérielle), le directeur déclarait ne pas être en mesure d'apporter des informations. *« Après le vote de la loi, les modifications seront actées par ordonnance. »* Dans un courrier adressé au personnel, envoyé le même jour, Bertrand Munch précisait : *« Le développement des activités concurrentielles de travaux et services doit être envisagé dans le cadre d'une filiale », « le modèle de l'ONF serait adapté afin d'assurer sa pérennité via un modèle économique renouvelé structurellement », « cette modification du code forestier aura pour principal effet de généraliser l'accès des personnels sous contrat de droit privé à l'ensemble des métiers et fonctions de l'établissement. »*

« Une casse institutionnalisée de l'ONF »

« Le nouveau directeur général est là pour équilibrer les comptes, réorganiser les fonctions supports, administration et gestion, supprimer des postes sur le terrain et dans les services, pour confier les travaux sylvicoles et l'élagage à une filiale, nous résume Loukas Bénard, secrétaire national CGT Forêt, technicien forestier territorial (garde-forestier en langage courant) dans la Haute-Marne. Le gouvernement entend conserver un opérateur unique, l'Office national des forêts, mais en le vidant de ses fonctionnaires. » L'ONF perdrait son statut actuel pour devenir un EPIC de droit commun, ne recrutant plus que des salariés de droit privé. *« Des pouvoirs de police judiciaire pourront être donnés à*

des contractuels de droit privé, sans débat parlementaire. » Les agents publics peuvent résister aux pressions des propriétaires et des marchands de bois et appliquer la loi en toute impartialité, mais qu'en sera-t-il des contractuels de droit privé lorsqu'ils seront amenés à constater des infractions forestières ? *« On entre dans une entreprise publique qui va se débarrasser petit à petit de l'intérêt général. »*

Et pour accompagner cette privatisation rampante, l'article 33 de la proposition de loi permet de modifier le comité d'administration. Elargi actuellement à toutes les parties prenantes de la forêt publique - France Nature Environnement, Syndicats, Fédération du bois (pour la filière), Fédération nationale des communes forestières, parcs régionaux - le comité serait réduit, sur le modèle du privé³. Exit les voix discordantes. L'endettement de l'Office national des forêts pointé par la mission interministérielle de juillet 2019 ? Rien d'autre qu'un défaut de financement par l'Etat, des missions confiées à l'établissement, dénoncent les syndicats. Le prix du bois, qui contribue à 30 % de ses ressources, a par ailleurs continué à stagner... Mais le coup de grâce était programmé en 2006, lorsque l'Etat imposait à l'ONF des cotisations sociales faramineuses : un prélèvement de 75,4 %, environ 1 200 euros de cotisations pour un salaire de 1 500 euros⁴. Rien de tel pour plomber les comptes et préparer la chute.

« On assiste à une casse institutionnalisée de l'ONF et les fonctionnaires ne représentent plus que 57 % des effectifs », poursuit Loukas Bénard. En 1981, 16 000 salariés, 9 600 en 2016, 8 200 en mars 2020... Des coupes claires dans les effectifs, 400 en 2019, qui s'accompagnent d'une pression toujours plus forte pour couper davantage. Et aussi des suicides⁵, cinquante ces quinze dernières années, proportionnellement autant qu'à France Télécom mais moins médiatisés. En poste entre juillet 2015 et janvier 2019, le directeur général Christian Dubreuil n'a pas franchement donné dans la diplomatie... « Il a mené une politique très autoritaire, géré le personnel par la terreur, n'a respecté ni les cadres ni les organisations syndicales. La Fédération nationale des communes forestières elle-même a arrêté de discuter avec lui. » C'est déjà le remplacement d'un fonctionnaire sur deux par un agent de droit privé, et la crainte d'une gestion commerciale au détriment d'une gestion durable et de

régénération de la forêt. En septembre 2017, les organisations syndicales, représentant 90 % des fonctionnaires, démissionnaient des instances de l'ONF pour dénoncer *« un climat social délétère »*, ainsi que le contrat d'objectifs et de performances signé avec l'Etat pour la période 2016-2020, jugé *« irréaliste »*. Poussé vers la sortie début 2019, Christian Dubreuil était remplacé par un intérimaire, Jean-Marie Aurand, qui avait cédé la place à Bertrand Munch en janvier 2020.

« Tout s'écroule comme un château de cartes »

En 2016, Frédéric Bedel, ingénieur ONF, du syndicat Snupfen Solidaires, alertait contre la surexploitation des forêts : coupes à blanc, abaissement des âges d'exploitabilité, raccourcissement des rotations, diminution des volumes sur pied... *« Exiger 20 % de bois supplémentaire est un danger qui peut se payer aussi bien sur le plan écologique qu'économique. Nous avons une mission d'Etat : équilibrer les fonctions économiques, écologiques et sociales, approvisionner la filière bois dans le cadre d'une gestion durable », nous rappelle-t-il dans l'entretien qu'il nous a accordé. Propriétaires des deux tiers des forêts françaises, de nombreuses communes délèguent à l'ONF mais elles ont souvent tendance à s'adresser à un exploitant forestier de leur territoire. Jusque-là, un conseiller ONF vient les voir et leur présente un document de gestion durable sur vingt ans, qui leur démontre que la coupe n'appauvrit pas nécessairement la forêt. Mais cette démarche sera-t-elle encore possible avec une fonte des effectifs et un démantèlement l'ONF⁶ ? « Les communes seront plus réticentes si elles n'ont pas affaire à un fonctionnaire de l'Office national des forêts, et la filière bois, deuxième employeur (400 000 emplois) derrière la filière automobile, sera touchée. »*

Le quart de la surface des forêts publiques correspond aux forêts les plus anciennes, qui n'ont pas été défrichées durant le Moyen Age : forêts seigneuriales, du clergé, devenues publiques à la Révolution. *« Elles recèlent une biodiversité incomparable et possèdent le stock carbone sol-arbres-végétation le plus important. Une gestion commerciale au détriment d'une gestion durable est irresponsable à l'heure du*



© DR

changement climatique. On va saccager la biodiversité, faire disparaître les insectes, base de la chaîne alimentaire, accélérer la disparition des oiseaux... C'est une arche de Noé. Tout s'écroule comme un château de cartes. » Autre point sensible, l'eau potable : « La grande majorité des captages d'eau potable se trouvent dans les forêts publiques. Jusqu'ici on a des consignes très strictes. On n'a pas le droit de couper des arbres dans le périmètre immédiat des captages, sous peine de perturber le régime hydrique. Le sol retient l'eau et les arbres sont de puissants dépolluants, on estime que 30 % de l'épuration en France est assurée par la forêt. »

Contre-proposition de loi citoyenne

Le 24 septembre 2019 était lancée une commission citoyenne d'enquête parlementaire, intitulée « Forêts bien commun », inspirée et stimulée par la mobilisation citoyenne (p. 7). Menée à l'initiative de Mathilde Panot, députée (La France insoumise) de la 10^{ème} circonscription du Val-de-Marne, et de Gaspard d'Allens⁷, la commission rassemble parlementaires, syndicalistes forestiers et associations de protection de l'environnement⁸. Deux mois plus tard, le 26 novembre 2019,

Mathilde Panot interpellait le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume (<https://www.youtube.com/#8AFBC7>), chez lequel on a pu constater une tendance à éluder les questions de fond et une lecture rapide de l'article 33 de la proposition de loi d'accélération et de simplification de l'action publique.

Le 23 janvier 2020, au lendemain de la rencontre du nouveau directeur général de l'ONF Bertrand Munch et des organisations syndicales, la commission d'enquête parlementaire diffusait un communiqué de presse : « Alors que les enjeux forestiers liés au changement climatique, à la biodiversité, à la fonction sociale des forêts, à la protection des eaux et à la filière sont colossaux, le gouvernement montre une fois encore son inconséquence quand il s'agit de préserver le service public forestier. » Après avoir auditionné des experts, des chercheurs indépendants, des associations, la commission entend construire une proposition conçue comme un contre-modèle à la gestion actuelle des forêts⁹. □

1. Sous la présidence du Général De Gaulle, le ministre de l'Agriculture Edgard Pisani promulguait une loi en date du 23 décembre

1964, qui prévoyait la création par décret, au 1^{er} janvier 1966, de l'Office national des forêts. C'est la plus vieille administration française, issue d'une ordonnance de 1219 de Philippe II (dit Philippe Auguste). Une autre ordonnance, prise en août 1291 par Philippe IV (dit Philippe le Bel), commençait à dessiner l'organisation forestière. L'Office national des forêts est placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

2. En France métropolitaine, la forêt représente 16,9 millions d'hectares, soit 31 % du territoire. La forêt domaniale (appartenant à l'Etat) 1,5 million d'hectares (9 %), la forêt des collectivités 2,7 millions d'hectares (16 %). Environ 11 370 communes sont forestières. Plus de 70 % des forêts sont privées.

3. « La composition du conseil d'administration de l'ONF passerait de 30 à 12 membres. N'y siègeraient plus la Fédération nationale des communes forestières qui représente les 11 000 communes forestières de France, propriétaires de près des deux tiers des forêts publiques, l'Association des régions de France pourtant de plus en plus impliquée dans la politique forestière au travers de contrats régionaux forêt-bois, la Fédération nationale du bois qui représente une filière de 400 000 emplois, la Fédération des chasseurs, France Nature Environnement. Le conseil d'administration de l'ONF serait dorénavant composé de 7 administrateurs désignés par l'Etat, 3 administrateurs indépendants venant du monde de l'entreprise privée et 2 administrateurs désignés par les personnels. » Extrait de la question écrite de Patrick Hetzel, député (Les Républicains) du Bas-Rhin. Question publiée au JO le 24.09.2019, 8216 ; réponse du ministre de l'Agriculture publiée au JO le 15.10.2019, 8762.

4. Président du conseil d'administration de l'ONF entre janvier 2010 et mars 2016, Hervé Gaymard (ancien ministre de l'Agriculture et ancien ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) écrivait dans son rapport adressé en septembre 2010 au président de la République : « L'ONF supporte depuis 2006 des charges sociales en très forte croissance dues au doublement des cotisations patronales acquittées pour la retraite des fonctionnaires. Le taux de cotisations patronales pour les pensions desdits fonctionnaires est passé de 33 % en 2006 à 67 % en 2011, soit pour l'exercice 2010, 94,1 millions d'euros (+ 45,5 millions d'euros), à comparer par exemple aux 214 millions d'euros du chiffre d'affaires de bois. Aucune entreprise publique ou privée ne serait en mesure de supporter une telle modification des règles

du jeu (...) Si cette question n'est pas réglée de manière satisfaisante, l'établissement ONF verra son existence remise en cause. »

5. Le dernier suicide est celui de Thomas Carlier, en poste dans les Ardennes, qui s'est donné la mort le 25 octobre 2019. Le 12 février 2013, sur l'île de La Réunion, un agent avait abattu le directeur des ressources humaines, avant de retourner l'arme contre lui.

6. Suite à l'article 33 de la proposition de loi, la Fédération des communes forestières ne siègerait plus au conseil d'administration

de l'ONF (cf. intervention de Patrick Hetzel, note n° 3).

7. Gaspard d'Allens, auteur de *Main basse sur nos forêts*, éd. Seuil 2019, coll. Reporterre.

8. Commission parlementaire d'enquête citoyenne : les députés Mathilde Panot, Ugo Bernalicis, Loïc Prud'homme (La France insoumise), Hubert Wulfranc, Bénédicte Taurine, Sébastien Jumel (Parti communiste français), Delphine Batho (non inscrite), Dominique Potier (Parti socialiste), le sénateur Guillaume Gontard (Groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste), Loukas Bénard

et Philippe Canal, représentants des personnels de l'ONF, Sylvain Angerand, coordinateur des campagnes de Canopée Forêts vivantes, Brigitte Blang, membre de SOS Forêt France et du Réseau pour les Alternatives forestières, Régis Lindeperg, coordinateur de SOS Forêt France.

9. Protection des écosystèmes, renforcement de la gestion de service public, amélioration des conditions de travail des agents forestiers, abandon de pratiques néfastes comme l'utilisation des pesticides, l'arrachage des souches et des rémanents, le développement des usines à biomasse...

La longue marche pour la vie

Ils ont été des milliers à cheminer, échanger, à prendre un grand bol d'oxygène sur les routes de France, à témoigner contre l'industrialisation de la forêt et sa transformation en usine à bois et à promouvoir d'autres voies.

A partir du 17 septembre 2019, gardes forestiers, salariés, syndicalistes organisaient un grand périple à travers la France pour dénoncer la gestion de l'Office national des forêts. Partis de Strasbourg, ils gagnaient Perpignan, Auxerre, Mulhouse, Nancy, Valence, Perpignan, Besançon... Dans le Bas-Rhin, ils passaient par le Grand Contournement Ouest de Strasbourg et la forêt rasée de Kolbsheim ; à la frontière de la Haute-Marne et de la Meuse, leurs pas les menaient à Bure où les érables sycomores du bois Lejuc pourraient disparaître sous les déchets radioactifs. Une trentaine de rendez-vous, ponctués de soirées-débats et de la projection du film *Le Temps des forêts* (sortie le 12 septembre 2018), qui décrit le double visage de l'exploitation forestière française, dans le Limousin, le Morvan, les Vosges ou les Landes. L'enquête de Xavier Drouet dénonce l'usage des pesticides, montre comment les monocultures se généralisent avec des essences à croissance rapide, parfois génétiquement modifiées, entraînant un appauvrissement des sols et de la biodiversité forestière.

La longue marche des gilets verts se terminait le 25 octobre dans la forêt de Tronçais (Allier, région Auvergne), une des plus belles futaies de chênes de France, avec la diffusion de leur manifeste, « Pour la forêt française, notre bien commun »¹ : « La forêt n'est pas un objet de spéculation de court terme (...) La démarche de privatisation de l'Office national des forêts et l'industrialisation croissante qui l'accompagne doivent être considérées au regard des multiples enjeux des forêts pour la société d'aujourd'hui (climat, biodiversité, emploi, économie). La notion de bien commun impose par ailleurs que la société civile prenne part aux décisions forestières et dispose d'un droit de regard sur la gestion des forêts publiques qu'elle reçoit en héritage et doit transmettre à ses enfants. » Rappelons au passage que les « forestiers résistants » avaient déjà diffusé, en décembre 2015, un projet alternatif pour la gestion des forêts publiques.

Le Parc naturel régional du Morvan, au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté, est devenu le symbole des coupes rases (ou « à blanc »), des machines géantes, abatteuses et tronçonneuses, qui saccagent tout sur leur passage. Peu à peu les forêts naturelles de feuillus disparaissent, remplacées par des résineux en monoculture, moins résilients aux aléas du climat, aux maladies et aux tempêtes. C'est la destruction de la biodiversité, le déstockage du carbone, l'acidification des sols et de l'eau, la dégradation des paysages...

Morvan, symbole de la coupe rase

« Malgré les mesures de confinement, les coupes rases continuent, des centaines de tonnes de grumes (trunks d'arbres abattu, écimé et débarrassé de ses branches) partent pour la Chine, et le dernier navire a été vu à Anvers la semaine dernière (entretien du 21 avril) », nous confie Régis Lindeperg, membre fondateur de l'association Adret Morvan et du collectif SOS Forêt France, administrateur du Réseau pour les Alternatives forestières. Une petite anecdote qui en dit long : lors des contrôles effectués dans le cadre du confinement, il y a ceux qui pensent pouvoir circuler librement. Le 16 avril, la brigade motorisée de Château-Chinon (Nièvre) procédait au contrôle d'un grumier. La pesée révélait un poids total de 77 tonnes au lieu des 48 réglementaires. Résultat, une amende de 2 520 euros et le poids lourd immobilisé. « L'industrialisation de la forêt et la baisse de la biodiversité propage la maladie de Lyme, en grand développement actuellement, poursuit Régis Lindeperg. Une gestion de la chasse mal comprise conduit à tuer des milliers de renards, prédateurs de rongeurs porteurs d'acariens qui peuvent transmettre la maladie par leurs piqûres. »

Une première : le Parc naturel régional du Morvan a tenté de changer les règles, à travers le renouvellement de sa charte. « Son président Sylvain Mathieu souhaitait que les coupes rases dans les forêts privées soient soumises à autorisation dès que les parcelles dépassent 0,5 hectare contre 4 actuellement. Cette disposition, largement soutenue par la population, les associations et les élus locaux, a été marquée par le refus du préfet représentant de l'Etat. » La confrontation avait

conduit à une manifestation de plus de 500 personnes le 17 novembre 2019, sur une parcelle de forêt privée de Dun-les-Places (Nièvre) récemment défrichée.

Maladies, coupes à blanc, conflits d'intérêt

Animateur de Radio Zinzine², Nicholas Bell interviewait plusieurs amoureux et défenseurs des forêts. « *Sur le terrain on constate une accélération très brutale du changement climatique*, témoigne Raphaël Kieffert, forestier ONF dans les Ardennes. *Nous avons été touchés par des attaques sur l'épicéa commun (arbre résineux, conifère), par un petit insecte qui s'appelle le scolyte (...). En six mois, des arbres de 40 mètres de haut peuvent être tués (...). Des surfaces de 150 à 200 hectares sont complètement ravagées.* » Technicien forestier dans le Limousin, Vincent Magnier déclare pour sa part : « *Ce que je sais, c'est que la nature a une force et une ingéniosité qu'on a pas encore égalées, et qu'on est toujours très présomptueux de vouloir encore une fois régler le problème qu'on a certes nous-mêmes créé, mais en se croyant plus malins que les écosystèmes. Nous avons encore un besoin d'observation des milieux forestiers, de compréhension à plusieurs échelles, celles des peuplements et des massifs. De toute façon, l'espèce miracle n'existe pas, contrairement à ce que voudraient nous faire croire certains intensifs de la filière bois. Il faut donc faire avec l'héritage du passé auquel on fera éventuellement quelques enrichissements d'espèces qui nous semblent adéquates, mais pas de manière uniforme.* »

Paroles d'experts

Même refus du peuplement uniforme chez Ernst Zürcher, ingénieur forestier suisse et chercheur (*Les Arbres entre visible et invisible*, Actes Sud 2016). Pour lui, les coupes rases sont désastreuses, elles détruisent un mode de fonctionnement harmonieux et solidaire. « *En isolant une espèce, on la sépare de tous les partenaires possibles qui seraient prêts à travailler avec cette espèce. On la plante à un endroit donné à un moment donné. Ces jeunes plants auront leurs racines au même niveau et chercheront la même chose au même endroit, la même eau, les mêmes sels minéraux et oligoéléments. Un tel peuplement monospécifique est programmé pour être carencé. (...) On a remplacé ici un système de partenariat et de symbiose par un système de concurrence.* »

Alors que s'achevait la marche partie de Strasbourg en septembre 2019, le collectif SOS Forêt France organisait les 23 et 24 octobre, à la Bergerie de Villarceaux (Val-d'Oise, région Ile-de-France), les Assises de la forêt, « *Forêts vivantes ou déserts boisés* ». Entre novembre et janvier, un groupe travaillait à la synthèse des débats, un second les traduisait en dix-sept propositions concrètes, transmises à Mathilde Panot, tête de file de la commission d'enquête parlementaire sur la forêt, et à Anne-Laure Cattelot (députée LREM) investie, depuis le 22 janvier 2020, d'une mission sur la forêt par le gouvernement. Les deux députées recevaient également « *Gestion forestière et changement climatique* », qui était présenté aux Assises. Le rapport de Gaëtan du Bus de Warnaffe, ingénieur forestier, docteur en science agronomique et initiateur en 2008 du Réseau pour les Alternatives forestières³, explore une autre politique forestière : laisser 25 % de la surface de la forêt en libre-évolution, allonger la durée de révolution, pratiquer une sylviculture à couvert continu pour se rapprocher de l'optimum de stockage de carbone dans les écosystèmes. L'étude a été diffusée avec le soutien des associations Canopée Forêts vivantes (créée fin 2018 par Sylvain Angerand, passé par les Amis de la Terre), les Amis de la Terre et Fern (ONG européenne).

Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, menée par Mathilde Panot, Gilles Desnouveau, maire de Reynel (Haute-Marne), 130 habitants seulement mais 812 hectares de forêt communale, s'élève contre l'exportation du bois, sans première transformation, qui revient sous forme de produit fini. Des scieries locales, « *tissu vivant du territoire* », doivent être favorisées et développées. Vice-président de Pro Silva France, association de forestiers pour une sylviculture irrégulière, Jacques Hazera s'insurge contre les conflits d'intérêts qui favorisent les pires pratiques sylvicoles dans le massif landais : « *C'est là qu'il faut se bagarrer. Des entreprises forestières, des pépiniéristes, des négociants en bois se font aussi conseillers et gestionnaires auprès de propriétaires, dans un massif qui relève du privé à 92 %.* »⁴ Les auditions se poursuivaient dans le Morvan, le Limousin, la région centre, sur le Plateau de Millevaches, en Suisse où les coupes rases, les engrais et pesticides sont interdits dans les forêts publiques et privées. A Nancy, le 13 février, syndicats et associations bâchaient la

façade de la direction territoriale de l'Office national des forêts. On notera qu'Elisabeth Borne a été nommée au poste de ministre de la Transition écologique et solidaire le 16 juillet 2019... La veille était rendu public le rapport de la mission interministérielle chargée d'évaluer le « contrat d'objectifs et de performance » de l'Office national des forêts. Et ce n'est sûrement pas un hasard si Elisabeth Borne a été directrice des concessions (autoroutières) pour Eiffage et a mené, en 2018, lorsqu'elle était ministre des Transports, une réforme de la SNCF qui a conduit à l'ouverture à la concurrence. Le chemin sera semé d'embûches, mais des actions sont prévues par les associations et l'intersyndicale de l'ONF dans de nombreuses villes de France. A suivre sur le site du collectif SOS Forêt France. □ E. L.

1. Manifeste de Tronçais : intersyndicale de l'ONF, SOS Forêt France, Réseau pour les Alternatives forestières, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre France, Greenpeace, Fern, Global Forest Coalition (principaux signataires).

2. Radio autogérée, Radio Zinzine (programmes d'information et musicaux) a un studio à Limans près de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence, 100,7) et un autre à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône, 88,1). Radio Zinzine utilise plusieurs fréquences, onze sur FM et le DAB à Marseille. Une trentaine d'émissions, « *Entre cimes et racines* », sont disponibles, ainsi que deux nouvelles émissions sur la crise sanitaire, « *Antenne libre* », chaque jour de 11 heures à 12 h 30. Pour trouver toutes les fréquences et la grille hebdomadaire des programmes, écouter en direct ou télécharger des émissions : www.radiozinzine.org

3. Sont disponibles sur le site du collectif SOS Forêt France (www.sosforet.org) : la synthèse des Assises de la forêt, les dix-sept propositions législatives qui en sont issues, le rapport de Gaëtan du Bus de Warnaffe, « *Gestion forestière et changement climatique* ». Le Réseau pour les Alternatives forestières et Adret Morvan font partie du collectif SOS Forêt France.

4. La mesure 11 issue des Assises de la forêt concerne les conflits d'intérêts. Il faut, en forêt privée, séparer les fonctions de conseil en gestion forestière des fonctions de négoce de bois, de fournisseurs de plants et de fournisseurs de travaux sylvicoles ou de desserte forestière. « *Le cumul des fonctions de conseil, de mise en œuvre de prestations commerciales et de négoce a entraîné une concentration des décisions au sein de grosses structures qui captent de plus en plus les différents maillons de la filière privée et déposent les propriétaires de leurs choix de gestion. Cette situation instaure des monopoles, réduit la transparence et nuit à la liberté des propriétaires.* »